

Table ronde

Résidence IMPERIAL, projet porté par l'association les Pep Bretil'Armor représenté par Mme Lepallec, responsable de service :

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/une-premiere-en-bretagne-des-appartements-regroupees-pour-deficients-visuels>

Le projet est né en 2015 à partir du foyer de vie. Au fur et à mesure des années, les besoins ont évolué. Plusieurs personnes souhaitaient un logement individuel. Un projet d'habitat inclusif voyait le jour sur Rennes et l'Association a répondu à l'appel à projet.

Les étapes marquantes du projet :

- 👉 Se rapprocher des bailleurs sociaux : le bailleur public a proposé d'intégrer des appartements dans un projet mixte : 6 appartements dans un immeuble de 24.
- 👉 Vérifier la solvabilité d'appartement avec les charges de bailleur.
- 👉 Le SAVS Angèle Vannier a travaillé sur le choix des contrastes, des placards lors de la création du logement.
- 👉 Choisir les habitants en fonction des dossiers
Ex.: une personne à mobilité réduite déficiente visuelle, n'a pas pu rentrer dans la résidence car la porte n'était pas motorisée et le financement a été refusé.

Définition : Il s'agit d'un **habitat regroupé** car les logements sont regroupés sur un même lieu géographique mais parmi d'autres.

Accompagnateur : Un poste unique à temps partiel d'AES.

Résidence Pen Duig, portée par l'Association Gabriel Deshayes représentée par Mme Dehanciaux, directrice du pôle adulte

<https://www.agd56.fr/pole-adulte/residence-inclusive-pen-duig>

Le projet de la résidence existait depuis plus environ 10 ans. L'objectif était de répondre à la problématique des personnes en situation de handicap sensoriel vieillissantes.

Les étapes marquantes du projet :

- 🔗 De nombreux échanges avec les financeurs, l'ARS et le département.
- 🔗 Une nouvelle direction a permis de faire évoluer le projet vers un habitat inclusif.
- 🔗 Il a fallu trouver une mairie accueillante et où l'accessibilité soit de mise.
- 🔗 Trouver un terrain pour construire
- 🔗 Identification des besoins : travail important pour identifier les personnes qui pourraient intégrer les logements.
 - ➔ Personnes désireuses de quitter un logement individuel non adapté - en foyer logement non adapté - personnes du foyer qui souhaitent sortir de la logique institutionnelle
- 🔗 Commission d'attribution :
 - Critère 1 : nécessité d'avoir une demande formelle de la part de la personne concernée pour s'assurer de sa volonté
 - Critère 2 : mixité des profils
 - Il fallait s'assurer également que les personnes pouvaient payer le loyer.
- 🔗 Avoir l'accord du financeur. Cela nécessite d'avoir une forte volonté d'un organisme gestionnaire avec une solidité financière.
- 🔗 Collaboration avec le SAVS pour adapter les logements et soutenir les personnes concernées

Depuis un an que la résidence existe, les réflexions se poursuivent notamment en ce qui concerne les espaces collectifs, la dynamique de la résidence.

Mme Dehanciaux souligne que cette première année permet d'ajuster et d'adapter afin que cela soit le plus proche des besoins des locataires.

La question de la participation et de l'implication des personnes concernées dans la création du projet et des espaces est importante à souligner.

Temps de questions aux locataires de la résidence Pen Duig :

Quelle est la différence entre foyer et habitat inclusif ? « On peut inviter du monde. Pour dormir, il faut prévenir à cause de la sécurité, notamment incendie. » Jérôme

Témoignage d'une Professionnelle de la résidence Pen Duig :

Mme Le Visage est « animatrice vie sociale et partagée ». Elle s'occupe du collectif et est en lien avec les résidents pour trouver des solutions pour leurs soucis individuels.

Objectifs : Créer une atmosphère, favoriser les liens, éviter la solitude.

Elle fait l'interface entre les personnes et soutiennent la participation à la vie sociale et citoyenne. Elle souligne d'ailleurs l'importance de l'implication de la mairie à ce sujet.

Elle a également un rôle dans le repérage de la sécurité du bâti : repérer les problématiques de logement qui peuvent être compliquées (chauffage...).

Pour chaque évènement, il y a des regroupements. Ils travaillent actuellement sur La rédaction de la « Charte de la vie sociale et partagée ».

Témoignages de Jérôme et Camille, résidents de Pen Duig :

Jérôme :

Avec sa future femme, ils ont cherché dans toutes les grandes villes un logement adapté. Ils avaient repéré un appartement à Nantes qui n'était pas une résidence inclusive. Par la suite, grâce aux professionnels du SAVS, ils ont eu connaissance de la construction de Pen Duig. Ils ont échangé avec les professionnels de l'association puis sont allés voir les locaux en travaux. Ils ont comparé avec Nantes et réfléchir à leurs besoins prioritaires avec l'appui de professionnels. Jérôme a ainsi pu intégrer la résidence avec sa compagne. Son projet était de vivre avec sa compagne et quitter une structure médico-sociale ne correspondant plus à ces attentes.

Camille

Camille était en foyer depuis de nombreuses années. Elle était en collocation dans une des maisons de l'association AGD mais ces derniers temps , elle n'arrivait pas à trouver sa place.

Camille relève que ce qui a facilité l'intégration est le processus de locomotion qui a été mise en place avec l'institutrice en locomotion et avéjiste (IADV). Cela a permis d'organiser son quotidien.

« Pour moi c'était important que tout le processus d'intégration des repérages soit fait car cela demande beaucoup d'énergie et de temps et sinon cela ne se serait pas bien passé »

Camille bénéficie d'une aide à domicile pour les courses et la gestion des repas ainsi que d'une femme de ménage une fois par semaine. Elle apprend à faire ses repas elle-même. Il faut un temps d'apprentissage conséquent.

« C'est important que les professionnels soient sensibilisés au handicap sensoriel pour repérer les choses importantes pour moi »

Camille a un emploi du temps chargé en plus de son activité de travailleur en situation de Handicap (ESAT). Toutes les semaines, l'IADV (apprentissages au quotidien) vient la rencontrer. Elle fait également du sport et voit une psychologue 2x/mois ainsi qu'une éducatrice spécialisée du SAVS.

« Les moniteurs de l'ESAT viennent me chercher et me ramènent. Le reste du temps, je fais des activités au foyer de vie. Je m'investis un peu mais je ne peux pas plus. Ce qui me plaît beaucoup, c'est être acteur d'un projet, organiser une sortie... Ce qui me motive beaucoup ce serait de faire de la sensibilisation à la cécité dans les écoles des villages. Comme il y a un planning des activités au sein de la résidence, je m'intéresse à ce qui est proposé notamment les concerts, sorties bar, les repas communs...). Il y a de vrais moments d'échange. Ce qui est bien, c'est qu'il y a de la vie à la résidence, nous ne sommes pas vraiment seul. C'est un lieu convivial. Pour la première fois, j'ai pu inviter une amie à dormir le week-end... »

Camille aborde également la domotique : piloter son appartement à l'aide du téléphone - éteindre la lumière de la chambre à 0% avec la voix (possibilité de compenser l'assistant vocal si besoin).

« Il y a une tablette dans les logements mais elle n'est pas facile parfois à utiliser à cause du problème d'accessibilité visuelle. On peut contrôler les volets, les portes, les lumières, mais c'est technique »

Mme Dechanciaux et Mme Lepallec évoque l'importance et la nécessité de prendre du temps avant l'entrée dans les lieux, d'expliquer ce qui se passe dans les lieux, différemment d'un contrat de séjour.

En conclusion :

Effectivement, les habitats inclusifs se déclinent en plusieurs modèles, chacun ayant ses propres caractéristiques logistiques, techniques et organisationnelles. Voici un aperçu des différents types :

1. **Habitat partagé** : Ce modèle implique plusieurs personnes, souvent avec des besoins similaires, qui vivent ensemble dans un même espace. Cela favorise la solidarité et le partage des ressources. La logistique ici repose sur la gestion commune des espaces et des tâches.
2. **Logement autonome avec services** : Dans ce modèle, les individus disposent de leur propre logement, mais ont accès à des services d'accompagnement (aide à la vie quotidienne, soins, etc.). Cela nécessite une organisation technique pour assurer la disponibilité et la coordination des services.
3. **Habitat groupé** : Ce type d'habitat regroupe plusieurs logements autour d'espaces communs (jardins, salles de réunion, etc.). L'organisation est essentielle pour gérer les espaces partagés et favoriser les interactions entre les résidents.
4. **Habitat adapté** : Ce modèle est conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap. Cela implique des aménagements techniques (accessibilité, équipements spécifiques) et une organisation adaptée pour garantir l'autonomie des résidents.

Chaque modèle présente des avantages et des défis, et le choix dépend souvent des besoins des personnes concernées ainsi que des ressources disponibles. L'objectif commun reste de favoriser l'inclusion et le bien-être des individus dans leur environnement de vie.

Pour plus d'informations :

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide-de_l-habitat-inclusif-pour-les-personnes-handicapees-et-les-person.pdf

<https://www.cnsa.fr/informations-thematiques/lieux-et-cadre-de-vie/habitat-inclusif>

<https://sweet-home.info/habitat-inclusif-guide-senior>